

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1998**

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

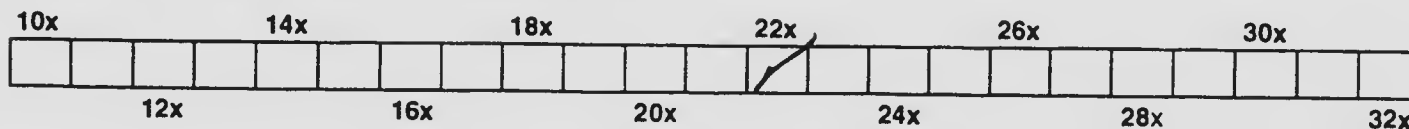
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

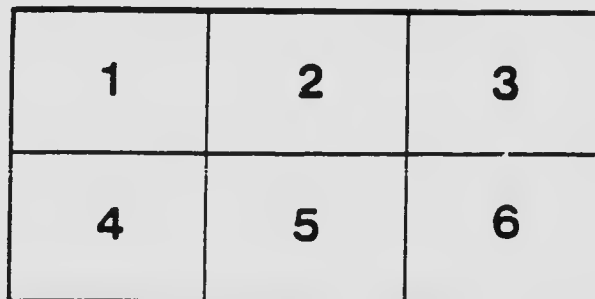
Université de Moncton  
Archives acadiennes

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

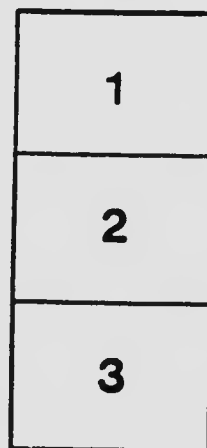
Université de Moncton  
Archives acadiennes

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE"; le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



# MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482 - 0300 - Phone  
(716) 288 - 5989 - Fax

CENTRE D'ETUDES ACADIENNES  
UNIVERSITE DE MONCTON  
MONCTON, N.-B. E1A 3E9

28/1/13

# MANDEMENT

-- DE --

**Sa Grandeur Monseigneur Edouard LeBlanc**  
**Evêque de Saint-Jean**

**Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux Fidèles de**  
**son Diocèse.**



MONCTON, N.-B.  
DES PRESSES DE "L'ÉVANGÉLINE"  
1913.



# MANDEMENT

-- DE --

**Sa Grandeur Monseigneur Edouard LeBlanc  
Evêque de Saint-Jean**

**Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux Fidèles de  
son Diocèse.**



MONCTON, N.-B.  
DES PRESSES DE "L'ÉVANGÉLINE"  
1913.





## MANDEMENT

DE

**SA GRANDEUR MONSEIGNEUR EDOUARD  
LeBLANC,**

EVÊQUE DE SAINT-JEAN.

**Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux Fidèles de  
son Diocèse.**

---

*ÉDOUARD, par la grâce de Dieu et la faveur du Siège Apostolique, Evêque de St-Jean.*

*Au Clergé, aux Ordres Religieux et aux fidèles du Diocèse, Salut et Bénédiction dans le Seigneur.*

Nos bien chers frères :

Élevé par le Dieu Tout Puissant, sans aucun mérite de notre part, à la haute dignité de l'épiscopat, et nous souvenant, qu'un jour, nous aurons à rendre compte des âmes confiées à notre garde, nous croyons de notre devoir de vous adresser quelques mots d'exhortation, au commencement de cette sainte quarantaine.

Il est rapporté de l'apôtre saint Jean, que, étant très avancé en âge et incapable de faire de longs discours à l'assemblée des fidèles, il se contentait de répéter chaque fois : "Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres." Quelques uns de ses disciples, fatigués d'entendre toujours les mêmes paroles, lui demandèrent pourquoi il redisait toujours la même chose. "Parce que, répondit l'apôtre bien aimé, c'est le commandement du Maître, et si vous l'observez, cela suffit."

Aujourd'hui, mes bien chers frères, nous empruntons les paroles de l'apôtre du Christ ; et ce qui fut comme son refrain dans les derniers jours de sa vie, nous désirons en faire notre devise dès le début de notre épiscopat et nous vous disons : "Aimez-vous les uns les autres."

Le plus ardent désir d'un cœur d'évêque, est de voir son troupeau uni non seulement par les liens d'une même foi, mais dans les liens d'une charité fraternelle, puisque telle est la marque qui

distingue les vrais disciples du divin Maître. "C'est à cela que tous connaîtront que vous êtes mes disciples, si vous vous aimez les uns les autres." Jean XIII, 35.

Quel touchant spectacle ce devait être, dans les premiers âges de l'Église que de contempler l'harmonie et la bonne entente qui régnaient parmi les fidèles. "La multitude des croyants", dit la Sainte Écriture, n'avait qu'un cœur et qu'une âme." *Actes IV, 32*. Comme ils n'avaient tous qu'un même but, ils n'avaient tous qu'un même esprit. Cet esprit de charité fraternelle était un sujet d'étonnement pour les païens eux-mêmes. "Voyez, disaient-ils, comme ces chrétiens s'aiment les uns les autres." Vraiment ce devait être un spectacle éblouissant, de voir une telle union parmi des gens qui, pour la plupart, ne se connaissaient pas, et qui différaient les uns des autres par leur pays d'origine, par la langue et par les coutumes nationales. Cette charité mutuelle, fruit de la grâce divine, subsista si longtemps, qu'au IV<sup>e</sup> siècle, où vivait saint Ambroise, elle était encore un sujet d'universelle admiration.

La charité fraternelle, nos bien chers frères, fait partie des fondements mêmes et de l'essence du christianisme. On peut la définir une vertu surnaturelle infuse dans l'âme, qui l'incline à vouloir du bien à tous les hommes, pour l'amour de Dieu, et qui nous dispose à rendre aux autres, en toute occasion, les bons offices que nous voudrions qu'on nous rende à nous-mêmes en pareille circonstance. Ce n'est pas un simple conseil évangélique que nous sommes libres de suivre ou de rejeter, mais un devoir de conscience. Lorsque le Seigneur a dit : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même", il nous a imposé une obligation stricte qui nous défend d'exclure du bénéfice de nos affections un seul membre de la race humaine. Il désirait nous faire comprendre par là que l'amour du prochain doit être semblable à celui que nous avons pour nous-mêmes, ayant pour motif l'amour de Dieu, et pour règle le bien du prochain. Nous sommes tous les enfants du même Dieu, n'ayant tous qu'une seule et même origine, tous également rachetés par le sang de Jésus-Christ et destinés au même bonheur éternel. C'est pourquoi notre bien-aimé Sauveur en inculquant une leçon, jusque là inconnue, l'a marquée du sceau de sa propre autorité et a rendu le précepte de l'amour du prochain universel. Pour mieux imprimer dans nos âmes une forte conviction de la nécessité de cette vertu il a voulu en faire un commandement spécial : "Ceci est mon commandement, que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés." *Jean, XV, 12*.

Aussi, le catholique qui cherche dans l'Évangile sa règle de

conduite, ne fera jamais rien qui puisse faire tort à son prochain, en quelque manière que se soit, ni en son corps, ni en son âme ni en sa réputation, ni en ses biens. Il lui voudra du bien et l'assistera toujours, suivant ses moyens, dans ses besoins spirituels et corporels. "La vraie charité, remarque le cardinal Wiseman, s'efforce de ne voir que le bon côté de la conduite de notre prochain et de jeter un voile sur ses fautes quand le devoir ne nous oblige pas à les remarquer. Elle nous enseigne à les rejeter autant que possible sur les circonstances et les tentations. Elle nous met devant les yeux notre propre faiblesse, beaucoup plus grande, peut être, que celle que notre perspicacité a découverte en lui; elle nous ordonne de lui accorder cette pitié et cette indulgence dont nous aimerions être l'objet de la part des autres, lesquels, sans aucun doute, ne sont pas moins attentifs à découvrir des défauts dans notre propre caractère."

Il est facile d'observer le précepte de la charité fraternelle, quand il ne s'agit que d'aimer ceux avec qui nous sommes en bons termes, mais quand il s'agit d'aimer ceux qui nous haïssent, qui nous font du mal, et qui s'efforcent par tous les moyens en leur pouvoir de nous nuire, alors c'est vraiment une dure obligation pour notre faible nature, une humiliation contre laquelle notre orgueil proteste et se révolte. Et cependant, nos bien chers frères, pour la raison même que cela nous répugne et exige l'assistance d'une grâce spéciale, l'amour de nos ennemis est la partie la plus noble et la plus divine de l'amour du prochain, et c'est de tous les actes de charité le plus profitable et le plus méritoire.

Le précepte d'aimer nos ennemis est un précepte que le christianisme eut l'honneur d'introduire dans le monde. Il appartient essentiellement et exclusivement à la religion chrétienne. Aux anciens philosophes païens, il était tout au moins inconnu. Ils comprenaient assez bien ce qu'était la clémence, et ils estimaient que le plus bel acte qu'un homme pût faire, c'était de pardonner une injure, mais leur philosophie n'allait pas plus loin. Même l'ancienne Loi, dictée par Dieu lui-même, et donnée aux Hébreux, n'allait guère au delà. Elle défendait la haine et tout désir de vengeance; elle ordonnait même aux juifs de rendre service à un ennemi, mais n'allait pas jusqu'à leur commander de l'aimer. Ce grand précepte, qui est l'âme des gloires de notre sainte religion, demeura caché dans le sein de Dieu, jusqu'à ce que son Fils unique, Notre Seigneur, l'apporta du ciel et le promulgua au monde. Quand ce divin Sauveur vint sur la terre, il trouva parmi les juifs une maxime courante qui leur avait été transmise par leurs pères, à travers de nombreuses générations. Elle était manifestement contraire à la loi de Moïse; et cependant elle était profondément enracinée dans les esprits et les habitu-

des du peuple juif; et cette maxime, cette coutume immémoriale les autorisait à haïr leurs ennemis tout en leur recommandant d'aimer leurs frères. Pareille doctrine était en contradiction avec l'esprit de l'Évangile et le principe fondamental de la religion que Notre Seigneur venait établir sur la terre. Aussi Jésus la combattit il de tout le poids de sa souveraine autorité. "Vous avez oui, leur dit il, qu'il a été dit: Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi, mais moi, je vous dis: aimez vos ennemis. Faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous persécutent et qui vous calomnient." *Math.* V. 43. Et, dans *St Luc*, Notre Seigneur ajoute: "Bénissez ceux qui vous maudissent." *Luc* VI, 28. Vous remarquerez que dans ce passage, Notre Seigneur ne mentionne pas le précepte déjà promulgué dans l'ancienne Loi; il ne cite pas les exemples célèbres de Joseph, de Moïse ou de David qui pardonnèrent librement les injures les plus atroces et traitèrent avec bonté ceux qui essayaient de leur faire tort. Il ne s'attarde même pas à montrer la justice et la nécessité de son commandement et les avantages que doit en retirer la société: Il ne daigne pas descendre à exposer les sophismes, à mettre en pièces les futiles prétextes par lesquels les hommes cherchent à justifier leur haine du prochain; mais Il énonce simplement sa Loi comme Souverain Législateur. "Moi qui suis votre Dieu, votre Rédempteur et votre Maître, je vous dis: aimez vos ennemis." C'est là un commandement positif et absolu dont n'exempte ni la grandeur de l'offense ni la bassesse de l'offenseur. Et pour donner encore plus de force à son commandement Il nous propose son propre exemple: "Voici mon commandement: que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés." *Jean* XV, 12. Or, l'incomparable perfection de son amour pour nous, dit l'Apôtre, consiste en ce fait que, alors que nous étions pécheurs, ses ennemis déclarés, Il nous a aimés jusqu'à mourir pour nous. "La charité de Dieu envers nous consiste en ce que ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais Lui qui nous a aimés le premier et qui a envoyé son Fils comme victime de propitiation pour nos péchés. Mes bien aimés, si Dieu nous a ainsi aimés, nous devons aussi nous aimer les uns les autres." I, *Jean*, IV, 10.

Nos bien chers frères, tout est possible avec l'assistance de la grâce divine. Priez donc Dieu qu'il daigne répandre sur vous l'esprit d'humilité et de charité, et méditez souvent sur les motifs qui vous obligent à obéir à sa loi, motifs si puissants pour convaincre l'intelligence et toucher le cœur: "Tout ce que vous voudriez qu'on vous fit à vous-même, faites-le aux autres." *Math.* VII, 12. La charité est la reine des vertus, et sans elle toute autre vertu serait vaine. Vous pourriez être attentifs à vos prières, fidèles à tous vos devoirs, vous pourriez même distribuer

tous vos biens aux pauvres, et livrer votre corps aux flammes; si vous n'aimez pas votre prochain, et si vous ne réussissez pas à vaincre votre auiphtie pour ceux que vous n'aimez pas, vos vertus ne sont que de suriace, et vous ne les pratiquez qu'en autant qu'elles vous plaisent. "Revêtez-vous donc, comme éius de Dieu, saints et bien-aimés, d'entrailles de miséricorde, de bonté, d'humilité, de modestie et de patience." *Coloss.* III, 12. "Portez les fardeaux les uns des autres." *Gal.* VI, 2. Soyez en bons termes avec tout le monde. "Si, lorsque tu présentes ton offrande à l'autel, tu te souviens que ton frère a quelque chose contre toi, laisse là ton offronde devant l'autel, et va d'abord te réconcilier avec ton frère; puis viens présenter ton offrande." *Math.* V, 23. 24. Agissez ainsi et vous mériterez les bénédictions de Dieu.

Nous ne pouvons terminer cette lettre pastorale, sans inviter tous ceux dont nous avons la charge à entrer avec toute la ferveur possible, dans l'esprit de cette sainte quarantaine, temps choisi par l'Église, pour préparer nos âmes, par des prières ferventes et des œuvres de pénitence, à commémorer les mystères de la Passion et de la mort de notre divin Sauveur. Nous espérons sincèrement que ce saint temps verra une renaissance de l'esprit catholique, qui se manifestera par l'assistance quotidienne à la sainte messe et aux autres exercices de dévotion, par la réception fréquente de la sainte communion, par les œuvres de charité envers les pauvres, et par l'abstention des amusements profanes. Nous vous exhortons aussi, nos très chers frères, avec toute l'énergie dont nous sommes capable, à vous abstenir de toute liqueur enivrante, et cela pour le salut de vos âmes, la gloire de Dieu et l'honneur de la religion.

Parmi les exercices de dévotion, nous vous recommandons le chemin de la croix et la récitation du rosaire, comme les dévotions les plus appropriées à l'esprit de pénitence de ce saint temps. Faites aussi régner dans vos demeures l'esprit de prière et de piété. Dans trop peu de familles est en honneur cette belle pratique des prières en commun. Et cependant "le foyer chrétien où les prières se récitent en commun devient un oratoire sacré, un sanctuaire que Jésus-Christ honore et bénit de sa présence." "Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux." *Math.* XVIII, 20.

Vous n'oublierez pas qu'il y a une obligation grave pour tout enfant de l'Église de remplir le précepte pascal.

La grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous, mes très chers frères.

La présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises du diocèse le premier dimanche qui suivra sa réception.

Donnée en notre résidence épiscopale, à St-Jean, en la fête de la commémoration de la Passion de Notre Seigneur, ce 28 janvier 1913.

† EDOUARD,

évêque de St-Jean, N. B.

A. W. MEAHAN,

Secrétaire.

